



Proprietaire, peut on se proteger en se pacsant?

Par futur pacse_old, le 05/08/2007 à 18:59

nous sommes proprietaire d une maison , nous venons d avoir un enfant et nous ne sommes pas maries. nous souhaitons nous pacses et nous voulions savoir comment nous protéger face au décès de l'un de nous deux . dans la convention a signer pour se pacser est il possible d ajouter des clauses de jouissance du dernier survivant ou d usufruit en cas de décès . merci d avance pour votre reponse .